Fédération Française de Tir – Ligue d'Aquitaine de Tir
SARLAT TIR PERIGORD NOIR
02.24.106
Association loi 1901 déclarée à la Préfecture de la Dordogne N°W24.40.00012

Inscription Ecole de Tir 2025/26

Déja Licencié(e) Oui ☐ Numéro de licence précédent :
Non ☐

Nom	Prénom	Nom de Jeune Fille
Nom du Licencié(e)	**Prénom du Licencié(e)**	**Autorise mon enfant à pratiquer le Tir Sportif**
		☐
Date de Naissance	**Lieu de Naissance**	**Nationalité**
N° de Portable	**N° de Fixe**	**Email**
Adresse	**Lieu Dit**	**Code Postal et Ville**

Vous ou votre responsable légal : _____ **attestez avoir reçu les informations concernant :**

☐ L'assurance ☐ Les protections auditives ☐ Les conditions de mise à disposition du matériel et de son entretien
☐ En cas de retard important lors des cours encadrés, il ne sera pas attribué d'arme.

Vous ou votre représentant légal attestez :
☐ Ne pas faire l'objet d'une condamnation au casier judiciaire interdisant la pratique du tir Sportif.
☐ Autoriser le club à prendre des photos et à les publier dans des articles de presse ou réseaux sociaux concernant le STPN.
☐ Vous engagez à respecter le règlement intérieur et les règlements sportifs de la FFTIR à consulter sur le site fédéral (www.fftir.org).
☐ Vous engagez à participer aux séances d'entrainements, challenge, compétition vêtu(e) d'une tenue de sport correspondante au règlement et circonstances appropriées (pas de jeans délavé, déchiré, ni de tenue kaki ou militaire, (les chaussures de ville sont exclues).
☐ Utiliser votre matériel personnel que dans les disciplines correspondantes et dans le respect total des règles de sécurité.

Nous vous rappelons que chaque tireur est responsable de l'entretien et de la bonne utilisation du matériel.
Le rechargement en air doit être vérifié à la fin de chaque séance et la **casse du matériel mis à disposition par le club est à la charge exclusive du tireur.**

En dehors des tranches horaires encadrés, la responsabilité du Sarlat Tir Périgord Noir ne pourra être engagée. Aussi pour des raisons de sécurité, vous ou votre représentant légal est prié de s'assurer de la présence d'un animateur diplômé au début de chaque séance.

Horaires des cours : A déterminer au début de la saison Pas de cours Ecole de tir pendant les vacances scolaires

TARIFS (comprenant la licence reversée à la fédération) et PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR AVEC LE REGLEMENT

☐ **POUSSIN, BENJAMIN, MINIME** **105€**
☐ **LOCATION D'ARME UNE SAISON** **30€**
☐ **FRAIS DE GESTION PREMIERE ANNÉE** **25€**

☐ Certificat Médical version FFTIR obligatoire (EDEN)
☐ Photo d'identité récente
☐ Photocopie pièce d'identité

Mode de Règlement :
☐ Virement ☐ Chèque

Fait à : _____ Le : _____

Réservé aux Membres du bureau : Signature : _____

☐ Visa RL Sonia
☐ Visa Président
☐ Visa Trésorier(e)

SARLAT TIR PERIGORD NOIR – SIRET 490.686.151.000.13 – Contact : stpn24sarlat@gmail.com Internet : www.stpn24.fr
Président Laurent BURON
39, route d'Argentouleau – 24200 SARLAT – Tél : 06.43.45.53.16